



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS

Le 13 septembre 2016

Malgré toutes les démarches entreprises jusqu'à maintenant quant à notre revendication pour l'obtention d'une réforme de notre régime de négociation, les hautes instances du Conseil du trésor y ont déjà opposé à trois reprises un refus catégorique. En fait, à l'heure actuelle nos principales demandes sont toutes jugées « non nécessaires » par la partie patronale. La ministre de la Justice n'a pas encore estimé « nécessaire » de nous rencontrer malgré nos tentatives. Notre président, M^e Jean Denis, signale effectivement que deux demandes de rencontres ont jusqu'à maintenant été ignorées par la ministre de la Justice.

Rappelons que notre demande relative à un régime de détermination des conditions de travail par un tiers indépendant et comportant un arbitrage liant est tout à fait légitime et réaliste. En effet, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario ont toutes adopté une telle façon de faire. À titre indicatif, voici le comparatif des traitements annuels pour l'année 2015 :

Juridiction	Semaine normale	Échelon minimal	Échelon maximal
Québec (LANEQ)	35 h.	53 843 \$	124 828 \$
Nouvelle-Écosse	35 h.	63 409 \$	144 766 \$
Manitoba	36,25 h.	70 394 \$	148 732 \$
Colombie-Britannique	35 h.	76 366 \$	196 796 \$
Ontario	36,25 h.	80 039 \$	211 553 \$

Par ailleurs, soulignons que le Québec est la seule des 14 juridictions canadiennes où les avocats et notaires de l'État exerçant en droit civil font l'objet d'un traitement distinct et inférieur par rapport à ceux exerçant le droit criminel.

Comme convenu lors de la réunion du Conseil des représentants tenue le 12 septembre 2016, vos représentants vous consulteront, d'ici au 21 septembre prochain, quant à :

- L'opportunité de déclencher une grève cet automne;
- La détermination de la hauteur de l'indemnité de grève, le cas échéant (40, 50 ou 60 % du traitement brut);
- L'opportunité de demander une marge de crédit impliquant la possibilité d'une cotisation spéciale *a posteriori*.



Les avocats et notaires
de l'État québécois